➢ AES : ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Etapes	Actions
1	➡ **Stopper son activité** ➡ **Ne pas faire saigner** ➡ **Nettoyer à l'eau et au savon puis rincer** ➡ **Tremper dans du Dakin pendant 5 min** *En l'absence de Dakin, utiliser toute substance désinfectante disponible (eau de javel diluée, alcool 70°, etc.)* En cas de projection sur muqueuses et yeux, rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique au moins 5 minutes.
2	Obtenir le statut sérologique du patient **Source** avec son consentement.
3	• Consulter un médecin. • Prendre contact le SMIT : **04 68 61 76 46** de 9h à18h du lundi au vendredi **04 68 61 68 32** Cadre santé SMIT **06 17 45 60 96** Tel du médecin du SMIT de Garde • Au besoin débuter une prophylaxie (TPE) **« Le TPE est d'autant plus efficace s'il est administré tôt après l'AES (dans les 4 premières heures jusqu' à 48h) »** • Faire remplir par un médecin le document CERFA 11383 violet (ci-joint) • Prévenir le biologiste responsable du site.
4	• Suivre l'ordonnance du médecin, conseillé par le SMIT (Cf. Rapport Morlat 2017). • Envoyer l'ordonnance de suivi au CHSCT.
5	**Dans les 48h** transmettre au service RH par fax **04 30 53 05 05** ou mail paie@gie-ibc.com une copie du questionnaire-mots clés (ci-joint).
6	• Tracer une Non-Conformité et le suivi de l'AES en Action curative dans le logiciel qualité. • Informer le CHSCT.
7	• Envoyer le document Cerfa 11383 violet à la CPAM **à la clôture de l'accident de travail.**

➢ ACCIDENT DU TRAVAIL HORS AES

Etapes	Actions
1	Stopper son activité, réaliser les 1ers soins à l'aide des produits disponibles dans la trousse de secours, joindre ou se rendre dans un service d'urgences si besoin et faire remplir le document CERFA 11383 violet.
2	Suivre les étapes **5-6-7** du tableau ci-dessus.

Ce document est la propriété de MEDILAB 66, reproduction ou communication, même partielle, soumise à autorisation.

Autorisation de sortie par la Responsable Documentaire :